



Litige sur la qualité d'un vernis table de salon

Par **louix 28**, le **07/03/2009** à **13:27**

trois mois après la livraison d'une salle à manger, nous observons une détérioration du vernis sur notre table, le vernis s'enlève à l'ongle, après avoir demandé au vendeur de venir constaté le défaut, puis enlèvement de la table vers leur site de production, il nous informe aujourd'hui qu'il n'est pas responsable et que nous avons probablement versé un liquide sur la table, ne faisant aucun expertise, nous de notre coté somme sur ne ne jamais avoir renversé de liquide et nous protégeons notre table lors des utilisations comment faire pour faire valoir mes droits sur la reparation de notre table

merci

Cordialement